

Bienvenue à l'école de l'Ombrée

École de la République

Règlement intérieur simplifié et illustré.

Ce document est un règlement partiel, simplifié et illustré pour que les parents et les enfants le comprennent mieux.

Tout n'est pas écrit. Le règlement complet est affiché à l'école. Tous les parents qui le souhaitent peuvent le demander.

Ce règlement s'applique sur tous les temps de l'école.

En le signant, parents, élèves et enseignants s'engagent à le respecter et à le faire respecter.

Respecter un règlement d'école, c'est aussi s'engager à respecter la Charte de la Laïcité à l'école.



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

ministère
éducation
nationale



Quelques articles de la Charte de la laïcité à l'école.

Article 1 – Admission à l'école élémentaire.



A 3 ans, l'instruction est obligatoire.
Tous les enfants y ont droit, quelles que soient leurs origines.



L'école doit connaître **l'adresse**, les **numéros de téléphone des parents**.



Avoir une **assurance** scolaire et extrascolaire, c'est **important** et même **obligatoire** dans certains cas.

Article 2 – Fréquentation et obligation scolaire.



La fréquentation régulière de l'école est obligatoire. Si votre enfant est absent, vous devez prévenir l'école. Toute absence doit être justifiée par écrit dans le cahier de liaison.

Horaires et aménagement des temps scolaires et périscolaires



Les parents sont là pour aider leurs enfants. Être à l'heure c'est important !

Horaires de cours de l'école maternelle et élémentaire :

Matin : 8h45/11h45 (le lundi, mardi, jeudi et vendredi)

Après-midi : 13h30/16h30 (le lundi, mardi, jeudi et vendredi)

L'accueil des élèves est assuré par les enseignants dix minutes avant l'heure d'entrée en classe au début de chaque demi-journée, soit à 8h35 et à 13h20.

Article 3 – Vie scolaire – Vie périscolaire.

A l'école, s'appliquent les règles de la République.
Ces règles se retrouvent dans la **Charte de la laïcité**.



3-3 : Règles de respect et de politesse

Parents, enseignants, adultes travaillent à l'école et **élèves** se **respectent** et se parlent **poliment**. Les **gestes** et **attitudes** doivent aussi être respectueux et polis.



Article 4 – Protection, prévention, santé.

L'école est un lieu d'éducation, de prévention, de protection et d'apprentissage.

La santé à l'école :

- Une infirmière et un médecin scolaire peuvent intervenir à l'école.
- Des actions de prévention peuvent être mises en place.
- Les médicaments sont interdits à l'école
- En cas de besoin, l'école fera un Projet d'Accueil Personnalisé.
- En cas d'urgence, l'école appelle d'abord les secours. Ensuite, les parents sont prévenus.



2












Article 5 – Discipline

C'est très important de respecter les règles de l'école.
Les familles s'engagent auprès de l'école et des enseignants.

Parents

Ecole

Ce qui ne peut pas être
admis à l'école :









	Les comportements inadaptés à la classe et au travail ne sont pas admis		
	Il est interdit de manger en classe,		Il ne faut pas apporter de jeux ou jouets
Enfants, adultes chacun respecte les règles de politesse		Tous les gestes violents sont interdits	
	Les locaux de l'école, le mobilier et le matériel doivent être respectés		Le racket, le chantage sont bien sûr interdits. Ce sont des délits punis pas la loi

En cas de non-respect des règles de l'école, le règlement intérieur prévoit des sanctions.







SANCTIONS

Les familles s'engagent à collaborer à l'action éducative de l'école, en relayant le discours de l'école à la maison.

Article 6 – Hygiène et sécurité

<p>Les élèves apprennent la propreté à l'école.</p> <ul style="list-style-type: none"> -Pour eux, pour tout le monde, -Pour que l'école reste propre 			
<p>Le rôle des parents :</p> 	<p>Les enfants arrivent à l'école propres.</p> 	<p>La tenue est adaptée à l'école et à la météo.</p> <p><u>Les écharpes sont interdites en maternelle.</u></p> 	<p>Les enfants n'oublient pas les affaires demandées pour le sport.</p> 

Article 7 - Ce qui est interdit à l'école

					
	<p>Les jeux, les jouets, les cartes *</p>	<p>Le téléphone portable</p>	<p>Les friandises* *</p>	<p>Les pétards, briquets, canifs.</p>	<p>L'argent.* Les bijoux de valeur.</p>

* Sauf les billes

**Sauf manifestations prévues et organisées. (Goûter d'anniversaire, ...)

Ce qui est fortement déconseillé à l'école :

- Les montres (CP,CE1)
- Les bijoux
- Les chaussures à talons



Article 8 – Surveillance, responsabilité, entrée et sortie de l'école.



Dès la fin de l'école, votre enfant est sous la responsabilité des parents, il a le droit rentrer seul chez lui à partir du CE1.

Pour sa sécurité, il vaut mieux l'accompagner.

Article 9 – Concertation entre les familles et les enseignants.

Des rencontres régulières	Le cahier de liaison pour communiquer ainsi qu'E-Primo.	Une question, nous en parlons.	Des parents élus, relayant vos questions.

Le présent règlement a été adopté après avis du conseil d'école réuni le

*Ce document doit être conservé toute l'année.
Il peut être rangé dans le cahier de liaison.*

Signature des parents :